Nations Unies CEDAW/C/1999/I/L.1/Add.1

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
26 janvier 1999
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Vingtième session
19 janvier-5 février 1999

Projet de rapport

Rapporteur : Mme Ayse Feride **Acar**

Additif

III. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les dix-neuvième et vingtième sessions

1. Salma Khan, Présidente sortante du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, a souhaité la bienvenue à tous les membres du Comité à la vingtième session. Elle a présenté ses félicitations aux nouveaux membres ayant été élus lors de la dixième réunion des États parties, en soulignant qu'ils faisaient maintenant partie de l'organe créé en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme chargé de la promotion et de la défense des droits de la moitié de l'humanité.

2. Mme Khan a fait savoir qu'au cours de la période entre les sessions, elle avait cherché à se tenir en contact régulier avec les experts, et que cela lui avait facilité le travail et contribué à la réalisation des objectifs communs.

3. Concernant les activités qu'elle avait menées entre la dix-neuvième et la vingtième session du Comité, Mme Khan a fait savoir qu'elle avait assisté à plusieurs réunions régionales tenues en Asie du Sud comme suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, notamment une réunion tenue à Katmandou pour élaborer une stratégie régionale de mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et pour définir les problèmes et les lacunes à cet égard.

4. Mme Khan avait participé à la célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, organisée à Paris du 14 au 16 septembre 1998. Dans l'allocution prononcée à cette occasion, elle avait souligné le fait que la Déclaration avait établi l'égalité des droits entre hommes et femmes, principe consacré dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

5. Rendant compte de sa participation aux travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, Mme Khan a informé le Comité que plusieurs gouvernements l'avaient félicité de ses travaux et des efforts qu'il avait déployés pour renforcer les mécanismes d'application de la Convention. Plusieurs d'entre eux s'étaient félicités de l'élaboration d'un protocole facultatif et de la déclaration sur les réserves adoptée à la dix-neuvième session du Comité en tant que contribution au cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

6. Mme Khan a souligné les liens de plus en plus étroits entre le Comité et les institutions spécialisées et autres organes des Nations Unies et appelé l'attention sur les efforts déployés par la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, pour établir un partenariat entre le Haut Commissariat et le Comité. À cet égard, Mme Khan a fait observer que Mme Robinson avait consulté le Comité avant sa récente mission en Chine et que, dans une lettre datée du 3 décembre 1998, elle lui avait rendu compte en détail de cette mission, en soulignant les progrès réalisés et les problèmes rencontrés.

7. Mme Khan a rappelé au Comité que le 18 décembre 1999 marquerait le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et le 20 novembre 1999 le dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a fait observer que ces anniversaires donneraient l'occasion de souligner l'importance que revêtent les instruments normatifs internationaux pour bien assurer aux femmes et aux petites filles des droits égaux dans toute leur plénitude.

8. Mme Khan a fait observer que, bien que la majorité des États Membres aient souscrit à la Convention, l'objectif de la ratification universelle fixé par le Programme d'action de Beijing était loin d'être atteint. Au nom du Comité, elle avait écrit aux pays qui n'avaient pas encore ratifié la Convention ou n'y avaient pas adhéré, et Angela King, Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, avait de son côté écrit à James Gustav Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour lui demander d'encourager les gouvernements à ratifier la Convention ou à y adhérer. Mme Khan avait également demandé à un certain nombre d'organisations non gouvernementales de faire de même. Le résultat de ces efforts a été que plusieurs États, dont Djibouti, ont adhéré à la Convention.

9. Concluant son intervention, Mme Khan a présenté dans leurs grandes lignes les progrès réalisés dans les travaux du Comité au cours des deux années où elle en avait été présidente. Elle a fait observer que le nombre de ratifications et d'adhésions avait augmenté régulièrement, et que le Comité se réunissait dorénavant deux fois par an. Il avait examiné les rapports de 35 États parties pendant cette période, et l'on avait progressé vers l'égalité de jure des femmes. Certains États parties avaient modifié ou retiré leurs réserves à la Convention, et d'importants progrès avaient été réalisés dans l'élaboration d'un mécanisme facultatif de présentation de plaintes au titre de la Convention. Des relations de travail avaient été établies avec les institutions spécialisées et d'autres organes des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Il restait toutefois des progrès à faire avant que les femmes n'obtiennent l'égalité de fait avec les hommes. Mme Khan a remercié les membres du Comité de l'appui qu'ils lui avaient apporté pendant sa présidence et rendu un hommage particulier aux membres sortants du Bureau. Elle a félicité Aida Gonzalez, la nouvelle Présidente, et les autres membres du Bureau, pour leur élection, et leur a présenté ses meilleurs voeux de succès dans leurs travaux.